

1. Identification

Identificateur de produit	Acide chlorhydrique 28-32%	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	Aqueous hydrogen chloride, Chlorohydric acid, HCl, Acide chlorhydrique , Muriatic acid, Spirits of salt	
Usage recommandé	Traitement des eaux industrielles	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	PVS Benson	
Adresse	1012 Gore Road Freelton, ON L0R1K0 Canada	
Téléphone	1-800-265-0014	
Courriel	bensoncs@pvschemicals.com	
Numéro de téléphone d'urgence	24 hours/7 Jours :	1-313-921-1200
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseil de prudence	
Prévention	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	68 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 68 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide chlorhydrique		7647-01-0	28-32

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Les gammes de concentration sont fournies en raison de la variabilité de lot du produit.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas goûter ni avaler. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ajouter le composé lentement à l'eau, ne jamais arroser pour composer.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

POUR LE TAMBOUR, L'EMBALLAGE, ET LES RÉCIPIENTS D'ENTREPOSAGE DE BOUTEILLE: Conserver dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Stocker seulement dans fermé, correctement marqué des récipients. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

POUR DES RÉCIPIENTS DE MÉMOIRE DE GRANDE CAPACITÉ: Des réservoirs de mémoire de grande capacité devraient être construits avec des matériaux résistants à la corrosion tels que le caoutchouc ou acier, fibre de verre, ou plastique doublée de verre. Les réservoirs de mémoire de grande capacité devraient contenir une digue suffisamment assez grande pour contenir le contenu entier.

Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	3 mg/m3
		2 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7.5 mg/m3
		5 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solution aqueuse.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Sans couleur à jaune pâle
Odeur	Piquant
Seuil de l'odeur	1 - 5 ppm
pH	< 1
Point de fusion et point de congélation	-52.5 °C (-62.5 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	85 °C (185 °F)
Point d'éclair	Aucune
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	35 mmHg à 25 °C
Densité de vapeur	1.267 (Air=1)

Densité relative	1.161 - 1.190 g/cm ³
Solubilité	
Solubilité (eau)	complet
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	1.75 cPs @ 20°C
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourc. de mat. volatiles	100 %
Densité	1.16

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Bases. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Métaux. Amines.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toxique par inhalation.
Peau	Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	souris	1449 mg/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	40989 ppm, 5 minutes, ECHA 4701 ppm, 5 minutes, ECHA 3124 ppm, 1 heures, HSDB 2810 ppm, 1 heures 1405 ppm, 4 heures 45.6 mg/L, 5 minutes, ECHA 8.3 mg/L, 5 minutes, ECHA 0.4 mg/L, OECD SIDS (2002)
	souris	13745 ppm, 5 minutes, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		2644 ppm, 5 minutes, ECHA
		1108 ppm, 1 heures, RTECS
		16.5 mg/L, 5 minutes, ECHA
		3.2 mg/L, 5 minutes, ECHA
Orale		
DL50	Lapin	900 mg/kg, HSDB
	Rat	238 - 277 mg/kg, HSDB
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	282 mg/L, 96 heures

Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	--

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1789
Appellation réglementaire adéquate	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Classe B

Situation SIMDUT	Contrôlé
-------------------------	----------

Règlements internationaux

Inventaires

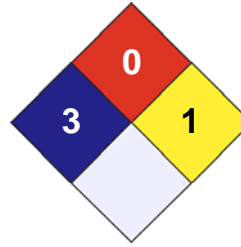
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X



Date de publication

18-Avril-2019

Date de la révision

18-Avril-2019

Date en vigueur

07-Avril-2017

Version n°

02

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021